

CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICE

SAP HANA on Private Cloud

Version en date du 14 juin 2023

PREAMBULE

Le service fourni par OVHcloud consiste à mettre à la disposition du Client certains types spécifiques de serveurs comme décrit ci-après (le « Service »).

1. DEFINITION ET ACRONYMES

« **Éditeur SAP** » : Tiers Fournisseur auprès duquel le Client acquiert, directement ou indirectement, tous les droits nécessaires à l'utilisation de la base de données « SAP HANA ».

« **RHEL** » : RedHat Enterprise Linux.

« **SLES** » : Suse Linux Enterprise Server.

2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières de Service ont pour objet de définir les conditions spécifiques applicables au Service.

Elles complètent les Conditions Générales de Service, les Conditions Particulières VMware on OVHcloud et les Conditions Particulières de Support applicables, lesquelles s'appliquent également toutes au Service.

En cas d'incohérence ou de contradiction, les présentes Conditions Particulières de Service prévalent sur les autres Conditions de Service.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Dans le cadre du Service, OVHcloud met à la disposition du Client des Serveurs Hôtes des gammes commerciales « OVHcloud Managed VMware vSphere®, Hyperconverged Storage » et « OVHcloud Managed VMware vSphere®, Software-Defined Datacenter » du service « *VMware on OVHcloud* », lesdits Serveurs Hôtes étant par ailleurs conformes aux exigences de l'Éditeur SAP pour l'installation des bases de données SAP HANA.

Les tarifs, caractéristiques et configurations matérielles sont décrits et accessibles en ligne sur le Site Internet d'OVHcloud.

Les Serveurs Hôtes sont préconfigurés par OVHcloud, mais il appartient au Client de s'assurer que toutes les bonnes pratiques de déploiement et de configuration des bases de données SAP HANA avec un hyperviseur VMware® soient bien respectées.

Il est rappelé que la répartition des tâches et des responsabilités entre le Client et OVHcloud figure à l'annexe 1 des Conditions Particulières VMware on OVHcloud.

A cet égard, il est précisé que le Service ne comprend ni les licences OS Linux notamment dans un contexte SAP (i.e., SLES for SAP Applications et RHEL for SAP Solutions), ni les licences SAP et les fichiers sources (binaires) SAP, et que le Client doit vérifier que les conditions d'utilisation d'une licence de Produit Tiers soient bien compatibles avec le Service.

Il appartient au Client de s'assurer que l'installation des bases de données SAP HANA sont réalisées et vérifiées uniquement par un expert détenant pour cela les certifications nécessaires auprès de l'Éditeur SAP, faute de quoi le Client pourrait ne pas pouvoir bénéficier du support dudit éditeur.

Dans le cadre du Service, OVHcloud peut également mettre à la disposition du Client des ressources complémentaires telles que :

- Une image OS « SUSE Linux Enterprise Server for SAP Applications » ;
- L'agent de sauvegarde OVHcloud Backint pour les bases de données SAP HANA ;
- Une pré-installation de la base de données SAP HANA ;

Étant alors précisé qu'OVHcloud ne fournit aucun engagement quant auxdites ressources.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Outre les présentes Conditions Particulières de Service, le Client doit avoir souscrit aux Conditions Générales de Service, aux Conditions Particulières VMware on OVHcloud et aux Conditions Particulières de Support applicables (i.e., le support « *Business* » ou « *Enterprise* » d'OVHcloud), et ce pour toute la durée du Service.

Le Client doit utiliser le Service conformément aux Conditions de Service. Si le Client utilise le Service pour le compte de tiers ou permet à des tiers d'utiliser le Service, le Client garantit OVHcloud du respect desdites Conditions de Service par tout Utilisateur, tout client final du Client et/ou tout tiers.

5. SUPPORT

Il est rappelé que dans le cadre du Service, et en particulier du Support choisi, OVHcloud ne répondra à aucune demande ou question du Client relative aux Produits Tiers, ces demandes ou questions devant être adressées par le Client directement à l'éditeur du Produit Tiers dans le cadre de leur relation contractuelle séparée.